

Vendredi 27 juin 2025

Ecominéro reconduit la Présidence de Michel André et constitue son comité de mission

A l'occasion de son Assemblée Générale du 24 juin 2025, Ecominéro, l'éco-organisme créé par et pour la filière minérale dans le cadre de la REP PMCB (responsabilité élargie du producteur des produits et matériaux de construction du bâtiment), a reconduit Michel André à sa présidence. Cette réélection coïncide avec une nouvelle étape majeure dans la vie de l'éco-organisme : la mise en place de son comité de mission. Fidèle à son engagement initial, Ecominéro a fait le choix, dès sa création en 2022, d'adopter le statut exigeant de société à mission.

Reconduction de Michel André à la Présidence d'Ecominéro : un parcours au service de la filière minérale



Diplômé de l'EDHEC Business School, Michel André débute sa carrière chez PwC avant de rejoindre Lafarge en 1999 en tant que contrôleur financier. En 2005, il intègre l'entreprise de matériaux de construction, CEMEX, au poste de responsable administratif et financier avant de devenir Directeur Général de l'activité Bétons en 2008 puis Président en 2010. En 2018, il prend

également en charge la direction des activités de CEMEX pour l'Europe de l'Ouest. En parallèle de ses fonctions, il contribue à structurer le secteur de la construction en devenant Président de l'Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (UNICEM) de 2015 à 2017.

Nommé Président d'Ecominéro dès sa création en 2022, il a orchestré le lancement de l'éco-organisme dans le cadre du déploiement de la REP PMCB. Il est aujourd'hui reconduit à la Présidence d'Ecominéro pour une durée de trois ans.

La photographie de Michel André est téléchargeable depuis ce lien

: <https://www.swisstransfer.com/d/1f1de7ad-9169-47e3-bb66-8c0c583f399c>

Ecominéro dévoile son comité de mission et obtient un avis favorable de l'organisme tiers indépendant

Entreprise à mission depuis sa création en 2022, Ecominéro franchit une étape clé avec la publication de son rapport de mission, la constitution de son comité de mission et le retour favorable de l'organisme tiers indépendant sur ses objectifs statutaires.

Bien que la loi n'impose pas aux sociétés à mission de moins de 50 salariés de constituer un comité de mission, Ecominéro a choisi de s'en doter, en s'entourant de personnalités externes pour challenger ses actions et garantir l'exigence de son engagement.

Grâce à leurs expertises et leurs complémentarités, ces membres veilleront à ce que les engagements sociaux et environnementaux de l'éco-organisme soient mis en œuvre de manière concrète, afin d'atteindre les quatre objectifs statutaires qu'il s'est fixés.

Les membres du comité de mission :

- **Sébastien Bourdin**, Professeur de géographie économique et titulaire de la Chaire d'Excellence européenne en économie circulaire et territoires à l'EM Normandie Business School
- **Baptiste Demure**, Consultant Développement durable et Président du comité de mission Ecominéro
- **Diana Gonzalez**, Dirigeante de Construtech Club
- **Xavier Janin**, Président du Groupe Alkern
- **Romain Malafosse**, Directeur du Patrimoine du Groupe CDC Habitat
- **Jean-Pierre Paseri**, Président de Routes de France

- **Sarah Rachi**, Directrice RSE de l'Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (UNICEM)

En parallèle, l'organisme tiers indépendant (OTI) – le cabinet de Saint-Front – en charge de l'audit de l'éco-organisme sur sa qualité d'entreprise à mission a rendu un avis positif sur le respect des quatre objectifs statutaires en analysant les moyens mis en œuvre et les résultats obtenus par Ecominéro pour chacun d'entre eux.

Salon l'OTI « *Ecominéro respecte chacun des objectifs sociaux et environnementaux qu'elle s'est donnée pour mission de poursuivre, en cohérence avec sa raison d'être et son activité au regard des enjeux du secteur de la construction.* »

Le rapport de mission 2024 est disponible > [ici](#) <

À propos d'Ecominéro :

Ecominéro a été créé, par et pour les fabricants de produits ou matériaux de construction d'origine minérale, dans le but de simplifier la vie des entreprises afin qu'elles remplissent leurs obligations découlant de la mise en place de la REP aux produits et matériaux du secteur du bâtiment. L'éco-organisme permet à tout détenteur de déchets inertes de disposer d'une solution de proximité et de valorisation dans la gestion de ses déchets. Ecominéro est une entreprise à mission dotée d'objectifs sociaux et environnementaux. www.ecominero.fr